

Sécurité publique et surveillance électronique

Sandra Hauser (Le Centre)

La sécurité de la population constitue l'une des missions essentielles de l'État. La protection des Jurassiennes et des Jurassiens doit être assurée de manière efficace et durable. Or, une situation préoccupante se profile : la surpopulation carcérale touche de nombreux cantons, y compris le Jura, tandis que les places de détention, qu'il s'agisse de la détention provisoire ou de l'exécution des peines, se raréfient. Les chiffres publiés en mai dernier par l'Office fédéral de la statistique font état d'une augmentation du nombre de personnes détenues en Suisse. Parallèlement, la construction de nouveaux établissements pénitentiaires nécessite des investissements conséquents et engendre des coûts d'exploitation élevés pour les collectivités publiques. La multiplication d'établissements pénitentiaires ne peut, à elle seule, répondre durablement aux enjeux de la délinquance.

Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur des solutions alternatives permettant de garantir la sécurité publique tout en utilisant les ressources de manière efficiente. Les évolutions technologiques offrent aujourd'hui des possibilités qui méritent d'être examinées.

La surveillance électronique permet notamment de contrôler les déplacements de certaines personnes prévenues ou condamnées tout en favorisant leur réinsertion et en réduisant les coûts liés à l'incarcération. Ce dispositif de surveillance électronique renforcée offre, selon la durée de la peine prononcée et la nature de l'infraction réprimée la possibilité d'exécuter une peine en dehors des établissements pénitentiaires traditionnels, cela dans un cadre strictement défini et sous un contrôle des autorités compétentes. Bien entendu, une telle approche ne saurait concerner les auteurs d'infractions graves ou violentes. Pour certaines catégories de peines, elle pourrait toutefois constituer une réponse moderne, proportionnée et financièrement responsable.

Par ailleurs, les progrès réalisés dans les domaines de la géolocalisation, du suivi à distance et de la gestion des données ouvrent de nouvelles perspectives dans ce domaine. Il paraît dès lors pertinent d'examiner dans quelle mesure ces évolutions pourraient contribuer à renforcer l'efficacité des dispositifs existants tout en garantissant un niveau élevé de sécurité.

Dans ce cadre, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement a-t-il évalué le potentiel d'un recours plus large à la surveillance électronique comme alternative à certaines formes d'incarcération ?**
- 2. Existe-t-il, au niveau cantonal ou intercantonal, des projets ou réflexions visant à développer des dispositifs de surveillance électronique renforcée et, dans ce contexte, des collaborations intercantionales sont-elles envisagées ou le Gouvernement entend-il promouvoir une telle démarche ?**
- 3. Le Gouvernement estime-t-il que ces solutions pourraient contribuer à maintenir un haut niveau de sécurité publique tout en limitant les investissements nécessaires dans de nouvelles infrastructures carcérales ?**

Sandra Hauser (Le Centre)

Co-signataires

- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Thierry Paratte (Le Centre)
- Eric Pineau (Le Centre)
- Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
- Guy Jubin (Le Centre)
- Aubin Montavon (Le Centre)
- Sébastien Piquerez (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 24 juin 2026